



Achat d'un camping-car hymer cl 672 modèle 2008

Par **christophe daniel**, le **10/01/2008** à **13:46**

[fluo][fluo][fluo][fluo]j'ai commandé et acheté au salon du bourget en juillet 2007 un camping-car de marque hymer tramp cl 672 (fabrication Allemande), le manuel descriptif et technique donne la liste des équipements de série et optionnels, pour les équipements de série le prix est fixé à 48335 € hors options, (celui retenu par le vendeurst de 48335 € à celui-ci s'ajoute les options) pour équiper mon véhicule le vendeur m'a proposé des options et notamment un pack appelé "confort" pour un prix de 2205 €, en consultant mon manuel technique, je m'apperçois que le pack confort est noté de série en France, doit-il comme le fait le vendeur m'être facturé en supplément de la somme écrite sur le catalogue ou dois-je refusé de le payer en supplément du fait qu'il est notifié de série en France. Pouvez vous me donner des informations, si quand une chose est noté de série en France elle peut-être facturer, et sur quel texte peut-on s'appuyer. merci de bien vouloir me renseigner.